



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction générale des ressources humaines et
des affaires juridiques
Service ressources humaines – AE/PM/ED
concours.epp@men.lu

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu la loi modifiée du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement secondaire, notamment l'article 6 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 22 septembre 1992 déterminant les modalités des concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, notamment l'article 7 ;

Arrête :

Article unique : Le programme, la durée des épreuves et le coefficient attribué à chaque épreuve du concours de recrutement aux fonctions de professeur d'enseignement technique dans la spécialité « Professions de santé A2/infirmier » sont approuvés sous la forme ci-annexée.

Luxembourg, le **08 NOV. 2021**

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,



Claude MEISCH

**Concours de recrutement pour les fonctions de
Professeur d'enseignement technique (A2)
Division des professions de santé
Option Infirmier**

Relevé des épreuves

Première épreuve : épreuve écrite

Fondements théoriques des interventions professionnelles

Pondération : Coefficient 1
Durée : 3 heures
Langue : Allemand

Cette épreuve a pour but d'évaluer le jugement clinique et le langage professionnel du candidat/ de la candidate sur la base d'une étude de cas sur canavas.

Il s'agit d'appliquer les connaissances théoriques et pratiques.

L'étude de cas se base sur les contenus des branches et modules professionnels des classes de

- 12^e, 13^e SI (section : infirmier) du régime technique*
- BTS 1, BTS 2 Formation de l'infirmier responsable de soins généraux de l'enseignement supérieur **
- 10^e, 11^e et 12^e AS* (section aide-soignant) et AV* (section auxiliaire de vie) du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique

Les programmes* sont téléchargeables sur le site du MENJE : www.men.lu:

- [https://ssl.education.lu/eSchoolBooks/QuickSearch.aspx#18086\\$39244\\$null](https://ssl.education.lu/eSchoolBooks/QuickSearch.aspx#18086$39244$null)

Les programmes** sont téléchargeables sur le site du LTPS

- <http://www.ltps.lu> sous « Offre scolaire » / « Infirmier »

Deuxième épreuve : épreuve écrite

- a. **Cadre juridique, organisationnel et administratif des institutions de soins et des professions de santé : exercice et formation**
- b. **Les modèles conceptuels en soins infirmiers, notamment celui de Virginia Henderson ; L'éducation pour la santé ; Les politiques de la santé**

Pondération : Coefficient 1

Durée : 3 heures

Langue : Français

Cette épreuve se base

- sur les textes législatifs de référence pour la partie a.
- sur un ou plusieurs textes d'actualité pour la partie b.

Elle a pour but d'apprécier les compétences suivantes :

- analyser une problématique pouvant surgir dans la pratique des professions de santé,
- réaliser une analyse critique de certains courants de pensée et décisions politiques qui influencent la santé et les interventions professionnelles,
- développer ses idées, argumenter une position,
- élaborer des pistes de solutions.

Les textes législatifs sont à télécharger sur le site du LTPS :

- <http://www.ltps.lu/centres-de-formation/recueil-de-textes-legislatifs.html>

Textes législatifs de référence :

- Loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé
- Loi modifiée du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé
- Règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier
- Règlement grand-ducal du 25 juillet 2002 portant sur l'exercice de la profession d'aide-soignant
- Règlement grand-ducal du 7 octobre 2010 établissant le code de déontologie de certaines professions de santé
- Loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie
- Loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide

Ces textes sont également disponibles sur <http://www.legilux.public.lu/> Code de la santé

Troisième épreuve : épreuve orale

Présentation d'un sujet professionnel en vue d'un enseignement

Pondération : Coefficient 2

Durée : 2 heures (préparation 1h30, présentation et discussion : ½ h)

Langue : Luxembourgeois

L'épreuve a pour but d'apprécier

- la structuration d'une présentation d'un sujet devant un groupe
- l'argumentation des idées, des méthodes proposées
- la maîtrise du langage professionnel
- la créativité.

Le sujet de l'épreuve se réfère aux contenus des branches et modules professionnels des classes énumérées à la première épreuve.

Exemples d'épreuves

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Examen - concours
en vue du recrutement au stage pédagogique à la fonction de
professeur d'enseignement technique
Spécialité: infirmier

Session 2016

PREMIÈRE ÉPREUVE

Fondements théoriques des interventions professionnelles

Fallbeispiel (étude de cas) – Pneumologie

Frau F. ist 83 alt und wurde gestern notfallmässig hospitalisiert. Sie hat in Begleitung ihrer jüngsten Tochter ihren behandelnden Pneumologen aufgesucht, weil sich ihr Allgemeinzustand in letzter Zeit sehr verschlechtert hat. Frau F. ist bereits seit über 20 Jahren in pneumologischer Behandlung wegen eines Lungen-emphysems.

Frau F. war in den letzten 2 Jahren jeden Winter während 1 Monat hospitalisiert und nimmt seit 2 Jahren Calcort (Glukokorticoïd) Tabletten 16mg 2x/Tag. Zu Hause inhaliert Sie 3-4x täglich - Ventolin, Berotec und Atrovent (Broncholytika). Ausserdem trägt sie immer einen Dosieraersol mit Berotec bei sich um zusätzliche Anfälle von Atemnot zu überbrücken. In den letzten 2 Wochen konnte sie sogar kurze Strecken nur unter extremer Atemnot bewältigen.

Nachdem der Pneumologe die Patientin auskultiert hatte, verlegte er sie aus der Praxis sofort auf die medizinische Station mit dem Verdacht auf eine dekompensierte BPCO. Er verordnete eine kapillare Blutgasanalyse sowie eine Radiographie des Thorax. Das Resultat der BGA mit 2l O₂/Minute zeigte eine respiratorische Insuffizienz:

PaCO₂= 50mmHg , PaO₂= 48mmHg , SatO₂= 90%

Die Radiographie des Thorax zeigte Schleimablagerungen in den beiden Hauptbronchien und in diffusen Bereichen der Lunge.

Frau F. hat 3 Töchter. Seit dem Tod ihres Mannes vor 5 Jahren geht sie jeden Tag zu ihrer jüngsten Tochter zum Essen. Beim Aufnahmegespräch beschreibt diese Tochter, Frau F. als eine sehr willensstarke, energische Frau, die gerne alles selbst machen würde, sogar wenn sie dabei umfallen sollte. Als Beispiel für Frau F.'s Wesen erzählt sie, dass die Hautveränderungen (blaue Flecken, runzlige, dünne Haut) ihrer Mutter mehr ausmachen als die Atemnot. Sie habe sogar im Sommer manchmal, trotz Atemnot, die Blumen vor dem Haus, in dem sie allein wohnt, selbst gepflegt und sich über ihre Töchter aufgeregt, wenn nicht alles so war, wie sie es sich vorstellte.

In den letzten Tagen sei Frau F. jedoch nur noch aufgestanden um zur Toilette zu gehen, weil ihr die kleinste Anstrengung schwere Atemnot bereitete. Frau F. hatte bisher regelmäßig Stuhlgang, worauf sie sehr achtet.

Als Sie heute Morgen das Zimmer von Frau F. betreten sitzt sie neben dem Bett im Sessel. Die Sauerstoffsonde ist ihr aus der Nase gerutscht. Auf die Frage, wie es ihr gehe, antwortet sie: „Ich habe die ganze Nacht nicht geschlafen. Dauernd muss ich husten und es kommt nichts dabei heraus.“ Sie scheint total erschöpft. Bei jedem Atemzug hebt sie die Schultern und man sieht die angestrenzte Halsmuskulatur. Ihre Lippen sind bläulich verfärbt. Trotzdem reklamiert sie ihr Frühstück, da das Essen das einzige ist was ihr im Krankenhaus noch Freude bereiten würde.

Frau F. hat einen peripheren Venenkatheter am linken Vorderarm welcher abgestöpselt ist. An der Punktionsstelle sind keine Komplikationszeichen sichtbar.

Sie messen heute Morgen folgende Parameterwerte:

T°: 36,5 axillar

Puls: 98 Schläge/Minute – regelmässig

TA: 150/80 mmHg

Atemfrequenz: 28 AZ/Minute

Die ärztlichen Anordnungen für heute lauten:

- O₂Therapie 2 Liter/Minute kontinuierlich
- kapillare Blutgasanalyse (mit O₂) 1x/Tag
- Blutuntersuchung (Glykämie, Elektrolyte – Na – K)
- Lysomucil sachet 3x/Tag
- SoluMedrol 40 mg i.v.d. 2x/Tag
- Augmentin 1g 3x/Tag i.v. in 100ml NaCl über 30 Minuten
- Losec 1Amp. i.v. 1x/Tag
- Inhalation mit Duovent 1 Dosis 4x/Tag
- Inhalation mit Pulmicort 1 Dosis 2x/Tag

Fragestellung:

1. Formulieren und begründen Sie die wichtigsten bestehenden und potentiellen Pflegeprobleme.
2. Schlagen Sie angepasste Pflegemaßnahmen vor.
3. Erstellen Sie einen Pflegeplan für den Frühdienst.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Examen - concours

en vue du recrutement au stage pédagogique à la fonction de
professeur d'enseignement technique

Spécialité: infirmier

Session 2016

DEUXIEME EPREUVE

***A) Cadre juridique, organisationnel et administratif des institutions de soins
et des professions de santé : exercice et formation.***

Langue française

20 janvier 2016

14.00 à 15.30 heures

Question 1:

3pts

Une infirmière est engagée depuis 5 ans dans une maison de soins à Luxembourg. Ce matin elle travaille seule avec 5 aides-soignantes. Une des aides-soignantes, diplômée depuis peu, prend en charge Monsieur Meyer.

C'est un pensionnaire âgé de 75 ans, diabétique avec des valeurs glycémiques assez stables aux alentours de 130 - 160 mg/dl. Il a un traitement équilibré avec 15 unités d'insuline mixte qu'il reçoit chaque matin et soir. Aujourd'hui cependant, lorsque l'aide-soignante mesure la glycémie capillaire elle obtient une valeur de 290 mg/dl. Le pensionnaire se plaint aussi de douleurs au niveau inférieur de l'abdomen et dit qu'il n'a pas encore pu uriner dans l'urinal ce matin.

L'aide-soignante lui demande d'évaluer la douleur sur une échelle numérique. Puis elle termine les soins d'hygiène corporelle – une aide aux soins plus importante que d'habitude, lui administre l'insuline prescrite et installe le pensionnaire dans le fauteuil lui demandant d'attendre exceptionnellement l'arrivée de l'infirmière avant d'aller prendre son petit-déjeuner.

L'aide-soignante va dans l'infirmerie pour rapporter à l'infirmière que le patient a mal (4/10) et qu'il a des difficultés pour uriner. Après avoir reçu ces informations, l'infirmière va chez le pensionnaire. Elle suppose que celui-ci manifeste une rétention urinaire. Elle mesure la tension artérielle qui s'élève à 16/9 cm Hg et le pouls qui est de 84 pulsations par minute. Puis elle appelle le médecin traitant de Monsieur Meyer lui décrivant la situation. Le médecin lui dit de procéder déjà à un sondage urinaire le

temps qu'il arrive en maison de soins au courant de la matinée. L'infirmière demande à l'aide-soignante de l'aider à calmer le pensionnaire pendant qu'elle va réaliser cet acte de soins.

Les deux soignantes ont-elles effectué leur travail dans le respect de leurs attributions? Argumentez votre réponse sur base des textes législatifs des deux professions en indiquant à chaque fois les articles concernés.

Question 2:

3pts

L'infirmière B, de nationalité XY, commet une erreur de soin au niveau de la réalisation d'un pansement complexe suite à une non-compréhension linguistique de la prescription médicale. L'infirmière B n'a jamais pris contact avec les instances d'informations luxembourgeoises.

- a) Quelles obligations n'ont pas été respectées par l'infirmière?
- b) Quelles pourraient être les conséquences pour cette infirmière ?

Question 3:

2pts

Vous entrez dans une chambre et vous surprenez un collègue infirmier qui donne des informations personnelles concernant un malade présumé pédophile à un journaliste hospitalisé. Vous êtes choqué par l'action de votre collègue.

- a) Argumentez en quoi votre collègue a transgressé les règles d'éthique dictées par le code de déontologie de certaines professions de santé !
- b) Expliquez ce que vous entreprenez comme action pour régulariser la situation.

Question 4:

2pts

Monsieur K, âgé de 46 ans, est hospitalisé au service des soins palliatifs. Il est atteint d'un cancer du pancréas en phase terminale. Son médecin lui applique un traitement qui peut avoir pour effet secondaire d'avancer sa fin de vie. Monsieur K est conscient et est capable de communiquer avec les professionnels de la santé qui le soignent et avec son médecin.

- a) Quelle condition doit être remplie pour l'instauration d'un tel traitement ?
- b) Quelles ont été les démarches du médecin préalables au traitement dont question?

B) Modèle conceptuel en soins infirmiers de Virginia Henderson, éducation pour la santé, politiques de la santé.

Langue française

20 janvier 2016

15.30 à 17.00 heures

Question:

Lisez l'article en annexe (« Former les professionnels de la santé de demain ») et répondez aux questions suivantes:

- a) Quelles sont, selon la ministre de la santé les nouveaux défis auxquels est confronté le secteur de la santé, et par quels facteurs explique-t-elle l'existence de ses défis? 1pt
- b) Discutez les avantages et désavantages d'un dossier de soins électronique partagé pour l'organisation des soins dans une institution de soins. 2pts
- c) La ministre se propose de « renforcer l'attractivité des professions de santé ». Argumentez trois moyens qui pourraient augmenter l'attrait des professions de santé formées au LTPS. 2pts
- d) Quel pourrait être l'impact d'une pénurie de médecins sur la profession de l'infirmière ? 1pt
- e) Comment la ministre argumente-elle la nécessité d'offrir un cursus complet d'études en médecine au Luxembourg ? 1pt
- f) L'article s'intitule « Former les professionnels de la santé de demain », discutez en 300 à 400 mots, ce que cela pourrait impliquer pour le LTPS et les formations y offertes. 3pts

LYDIA MUTSCH

« Former les professionnels de la santé de demain »

Lydia Mutsch, ministre de la Santé, évoque les principaux défis en matière d'emploi dans les soins de santé pour le Luxembourg et, notamment, le besoin de trouver une main-d'œuvre, des équipes médicales qualifiées et des médecins, afin de répondre aux enjeux posés par le vieillissement de la population.

Photo: Julien Becker

Propulsé sur le devant de la scène suite à l'émergence de nouvelles technologies et d'approches innovantes liées au développement de la médecine personnalisée, le secteur de la santé connaît actuellement une grande mutation qui a des conséquences importantes en termes d'organisation des systèmes de santé, mais aussi en ce qui concerne la gestion des ressources humaines actives dans ce domaine.

Le phénomène du vieillissement démographique, combiné à une relève de la crise plus lente que prévu, ainsi que le développement rapide de nouvelles technologies placent l'Europe devant des défis de taille face auxquels il est urgent d'agir.

Améliorer l'efficacité du système de santé

Nous avons besoin d'un système de santé moderne et réactif, capable de proposer des solutions durables aux nombreuses questions générées par de nouveaux besoins. Les décideurs politiques doivent aujourd'hui affronter un double objectif, à savoir celui d'améliorer l'efficacité et la viabilité financière des systèmes de santé, mais aussi de mettre en place un cadre solide et orienté vers l'avenir en

matière de formation et qualification professionnelles dans le domaine de la santé.

La Commission européenne insiste sur ce point lors de la publication de chaque nouvelle édition de l'*Examen annuel de la croissance* de l'Union européenne. Le domaine de la santé figure aujourd'hui parmi les secteurs du marché de l'emploi en pleine croissance, à côté du numérique et de l'économie verte. Il s'agit incontestablement de domaines qui généreront de nombreuses perspectives d'emploi dans les années à venir.

Je suis d'avis que nous devons saisir cette occasion et en faire profiter le marché du travail et l'économie luxembourgeoise.

Il appartient aux pouvoirs publics de créer la stratégie nécessaire pour augmenter les compétences disponibles au pays, tant en attirant et en retenant des talents qu'en travaillant au niveau de l'éducation, de la formation et de la réorientation professionnelle pour développer les compétences nécessaires à l'essor de notre marché.

Pour notre main-d'œuvre dont l'âge de départ à la retraite est en hausse continue, une vie active plus longue passe nécessairement par la possession de qualifications adé-

► En 2015, l'Agence eSanté a lancé la mise en œuvre effective du dossier de soins partagé. Il doit faciliter l'échange d'informations à propos d'un patient entre professionnels autorisés de la santé. L'accès est contrôlé par le patient. Le recours à ce dossier électronique réduit les risques d'erreur et doit permettre un gain de temps, mais aussi des économies.



84%

Au Luxembourg, 84% des dépenses de santé étaient financées par des fonds publics en 2012, une part bien supérieure à la moyenne de 72% parmi les pays de l'OCDE. (Source: statistiques de l'OCDE sur la santé 2014 - OCDE)



17%

En 2012, 17% des adultes au Luxembourg déclaraient fumer quotidiennement, une forte diminution par rapport à 26% en 2001.

quates, par la formation tout au long de la vie et par un environnement de travail propice et ajusté aux exigences de la force de travail d'aujourd'hui. La formation professionnelle et les systèmes de formation en général doivent être améliorés afin de permettre aux jeunes d'acquérir toutes les compétences requises.

Je me suis engagée au sein de ce gouvernement à mener des réflexions sur les moyens permettant d'assurer la pérennité et la qualité de nos ressources en professionnels de santé. Il nous faut trouver les moyens permettant de relever le défi né de l'augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées, d'un côté, et de la diminution des effectifs de personnel de santé, de l'autre côté.

Le gouvernement effectuera un recensement des professionnels de santé dans les différents secteurs en mettant l'accent sur leurs profils professionnels et démographiques. Un tel exercice sera indispensable afin de répondre aux besoins en formation et de renforcer l'attractivité de ces professions, notamment pour les jeunes. Il permettra aussi de sécuriser les possibilités d'évolution de ces carrières dans le système de santé national. De même, une analyse critique des forces et des faiblesses de l'enseignement des professions de santé s'impose.

Besoin de 100 nouveaux médecins par an

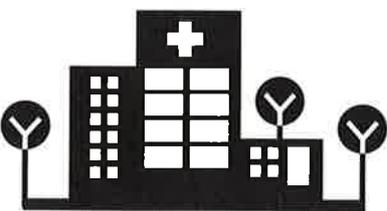
Face à la croissance continue de notre population, à la fois active et vieillissante, le besoin en professionnels de santé se fait ressentir de plus en plus. Ainsi, on estime à environ 100 le besoin en nouveaux médecins (généralistes et spécialistes) par an, au cours des années à venir, afin de subvenir aux besoins médicaux de nos citoyens.

À l'heure actuelle, les étudiants en médecine sont obligés de poursuivre leurs études à l'étranger après une première année à l'Université du Luxembourg. Un nombre non négligeable d'étudiants décident de poursuivre leur carrière active dans le pays de leurs études, après la fin de celles-ci. Si le Luxembourg a conclu des accords bilatéraux avec certaines universités étrangères afin de réserver un contingent fixe de places à des étudiants luxembourgeois, ce contingent ne suffit plus à accueillir tous les médecins en herbe du Grand-Duché. De plus, ces accords risquent d'être mis en cause à l'avenir lorsqu'on sait que de nombreuses universités dans d'autres pays essaient de limi-



LYDIA MUTSCH, ministre de la Santé

ter le nombre d'entrées pour les étudiants étrangers. Par ailleurs, la compatibilité de ces accords avec le droit de l'Union européenne n'est pas sans discussion. Afin de remédier à cette situation, plusieurs alternatives concernant la mise en place d'une formation universitaire médicale à l'Université du Luxembourg (Luxembourg Medical School) sont actuellement en cours d'évaluation. L'implication des infrastructures hospitalières et l'excellence de la formation sont au cœur des réflexions, tout comme des partenariats possibles avec d'autres universités de médecine. Les stages pratiques pourraient être effectués dans le cadre d'une structure commune partagée par les différents établissements hospitaliers. Le but est d'offrir une formation complète au Luxembourg, afin d'encourager les étudiants à rester dans le pays pour y



262

Le ministère de la Santé a recensé 262 laborantins au 31 décembre 2014. Parmi eux, on compte 201 femmes et 61 hommes.



Quelque 254.893 assurés auprès de la Caisse nationale de santé ne résident pas au Luxembourg. (Source: rapport annuel CNS 2014)

254.893

travailler. J'espère que ce cursus les y encouragera. En augmentant la démographie médicale actuelle, ils feront profiter notre système national de leurs compétences acquises et réduiront notre dépendance face à l'offre et la demande de médecins sur le marché international. En même temps, la présence de ces nouveaux professionnels de santé pourrait inciter ceux installés au Luxembourg depuis plus longtemps à mettre leurs connaissances à niveau et à participer à un apprentissage continu. Cette évolution aurait sans aucun doute un effet bénéfique pour la qualité des soins et donc *in fine* pour le patient.

La biotechnologie, secteur d'avenir

De nouvelles perspectives d'emploi s'ouvrent aussi dans le domaine de la biotechnologie, un secteur dont l'expansion est activement poursuivie par le gouvernement à travers une approche multisectorielle. Avec le ministre d'État ainsi que les ministres de l'Économie et de la Recherche, je soutiens activement les efforts visant à promouvoir le Luxembourg comme pôle de compétence dans le domaine du biomédical.

J'aimerais citer les exemples de l'IBBL (Integrated BioBank of Luxembourg), mais aussi le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB) ainsi que le Luxembourg Institute of Health (LIH) et le Laboratoire national de santé, qui nous montrent à quel point le soutien public est utile afin que ces prestations spécifiques dans le domaine de la santé puissent s'implanter au Luxembourg. Ces centres de compétence attirent des profils hautement qualifiés de tous les pays de l'Union européenne et bien au-delà. Ils contribuent indéniablement à l'enrichissement de notre marché du travail.

N'oublions pas les milliers de travailleurs frontaliers qui traversent quotidiennement les frontières de notre pays pour venir travailler chez nous, notamment dans le secteur

de la santé et des soins. Le Luxembourg doit rester attractif pour cette force de travail toujours plus nombreuse. Il doit pouvoir offrir un environnement de travail compétitif et attrayant pour que les travailleurs de différents horizons, y compris les professionnels de santé de différentes spécialisations, puissent continuer à échanger leurs connaissances et à poser ensemble les bases de ces projets ambitieux et prometteurs dans le domaine de la santé.

Ensemble, créons les conditions permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives aux jeunes désireux de se lancer dans une carrière orientée autour de notre capital le plus précieux: la santé.

« Plusieurs alternatives concernant la mise en place d'une formation universitaire médicale à l'Université sont en cours d'évaluation. »



L'espérance de vie au Luxembourg était de 81,5 ans en 2012, un peu plus d'un an de plus que la moyenne des pays de l'OCDE (80,2 ans). Le Japon enregistrerait l'espérance de vie la plus élevée (83,2 ans), il était suivi de l'Islande et de la Suisse, avec des espérances de vie de 83 et 82,8 ans. (Source : statistiques de l'OCDE sur la santé 2014 - OCDE)

Concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire technique

**Fonction :
Professeur d'enseignement technique
Option: Profession de santé / Infirmier**

TROISIÈME ÉPREUVE : Epreuve orale

Présentation d'un sujet professionnel en vue d'un enseignement

Février 2016

20 points

**Sujet :
La relation d'aide face aux souffrances d'un bénéficiaire de soin en milieu hospitalier**

Vous exposez devant le jury pendant 10-15 minutes en langue luxembourgeoise

- Les contenus qui concernent cette thématique
- Les éléments importants du sujet que vous relèveriez
- La problématique pouvant se cacher dans le sujet.
- La manière avec laquelle vous aborderiez ce sujet avec un groupe d'élèves/étudiants.

L'exposé sera suivi d'une discussion avec le jury.

Critères d'évaluation :

- Structuration d'une présentation d'un sujet devant un groupe
- L'argumentation des idées, des méthodes proposées
- La maîtrise du langage professionnel
- La créativité